

L'OCTA : retour sur une aventure humaine et ultramarine

(source : www.octassociation.org)

Depuis juin 2000, les représentants des Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) à Bruxelles, ont commencé à se réunir. Il s'agissait prioritairement de développer une position commune sur la décision d'association 2001 qui était préparée par la Commission Européenne.

La première Conférence Ministérielle a eu lieu en novembre 2000 à Bruxelles. Les gouvernements des PTOM ont décidé à cette occasion d'établir l'ASSOCIATION DES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER DE L'UNION EUROPEENNE (l'OCTA).

L'OCTA est enregistrée en Belgique et compte aujourd'hui 22 membres- y compris tous les PTOM habités de l'Union Européenne ainsi que les Terres australes et antarctiques françaises.

Missions et organisation de l'OCTA

La Conférence Ministérielle se réunit annuellement et définit les orientations et priorités politiques de l'association. Elle nomme une présidence politique tournante qui gère l'organisation jusqu'à la réunion suivante (Polynésie Française jusque février 2018, Curacao pour 2019), et élit un Comité Exécutif de 9 membres (ExCo) dont la tâche est de gérer les activités quotidiennes de l'association.

Vision :

Pour que tous les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) de l'Union Européenne (UE) soient sur la voie de développement durable, tout en protégeant leur environnement naturel, en promouvant le développement économique et durable à travers la coopération avec l'UE ainsi que les partenaires régionaux et mondiaux.

Mission :

Travailler collectivement par la promotion des positions communes et du partenariat pour le développement durable des PTOM à travers la coopération, le renforcement des capacités et la communication.

- Consolider et renforcer la solidarité entre les PTOM et les parties prenantes européennes
- Émettre des recommandations et mettre en œuvre les divers projets/programmes pour améliorer les opportunités, l'avantage comparative et les atouts naturels afin de renforcer les positions des PTOM aux niveaux régional et mondial
- Promouvoir la coopération et développer un centre de connaissance et de réseaux thématiques afin de consolider l'appropriation et fournir un point de référence pour la création et la diffusion d'informations importantes sur la relation entre l'UE et les PTOM
- Créer une structure pour promouvoir l'engagement du secteur privé, les universités et la société civile.

Exemples de coopération

L'OCTA gère aujourd'hui diverses actions pour faire valoir les intérêts des PTOM dans les domaines de la coopération financière, des programmes horizontaux, de l'environnement et du commerce.

Elle a contribué à l'augmentation des moyens alloués aux PTOM qui ont pratiquement doublé entre les années 1990 et la période actuelle (le 11^{ème} FED consacré aux PTOM atteint 343 millions d'euros). Ces fonds sont ensuite principalement gérés au niveau territorial, voir régional. Saint-Pierre-et-Miquelon bénéficie par exemple d'une dotation de 26,2 millions d'euros pour 2014-2020.

L'OCTA gère par ailleurs un programme de 5 millions d'euros en faveur de l'innovation, qui finance notamment des projets pilote dans de nombreux PTOM, à l'instar du projet FIER SPM (Forum des Initiatives Entrepreneuriales en Réseau de Saint-Pierre-et-Miquelon).

Avec le 11^{ème} FED thématique, l'OCTA a négocié un programme de 17,5 millions d'euros en faveur du changement climatique et de l'énergie durable. Sa mise en œuvre est attendue pour 2020.